

# **Compléments alimentaires: rapprochement des législations des États membres**

2000/0080(COD) - 13/03/2002 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Emilia MÜLLER (PPE-DE, D) avec un amendement qui stipule d'allonger la période relative à la soumission des dossiers de sécurité à 36 mois (au lieu de 18 mois) après l'entrée en vigueur de la directive.